

NI PAUVRE

NI SOUMIS

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

**Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS**

Paris, le 22 mars 2010

Objet : Manifestation du mouvement « Ni pauvre, ni soumis » le 27 mars 2010

Monsieur le Président de la République,

Le 29 mars 2008, nous étions 35 000 à manifester à Paris pour revendiquer la création d'un revenu d'existence, à la hauteur du SMIC brut, en sortant de toute logique de minima sociaux (notamment la non prise en compte des revenus du conjoint) pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie qui ne peuvent pas ou plus travailler, quelles que soient leur âge et leur lieu de vie.

Quelques jours après cette manifestation, Xavier Bertrand et Valérie Létard, alors ministres en charge des personnes handicapées, cosignaient une tribune dans *Le Monde* intitulée « Handicapés : une attente légitime ».

Le 10 juin 2008, dans votre discours introductif de la première conférence nationale du handicap, vous déclariez : « *Je serais à votre place, l'insatisfaction ce n'est pas une fois de temps en temps que je l'exprimerais, c'est chaque seconde.* »

Alors, permettez-nous, Monsieur le président, d'exprimer à nouveau cette insatisfaction et de rappeler nos légitimes revendications.

Insatisfaction, ou plutôt colère, car depuis deux ans, la situation pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante ne s'est pas améliorée. Pour une majorité d'entre elles, elle s'est même dégradée.

L'augmentation de l'AAH de 25 % sur la durée de votre mandat est certes positive mais insuffisante : en 2012, les ressources des bénéficiaires de cette allocation seront encore largement sous le seuil de pauvreté.

De surcroît, plusieurs mesures sociales et de santé publique, notamment dans le cadre de votre politique de réduction des « dépenses » de santé, sont venues anéantir cette augmentation : instauration des franchises médicales, déremboursement de médicament, augmentation du forfait hospitalier...

Par ailleurs, nous sommes toujours confrontées à un certains nombres d'injustices et de situations ubuesques. Par exemple, les allocataires de l'AAH ne peuvent bénéficier de la CMU complémentaire en raison d'un plafond maintenu trop bas, à quelques euros près.

Et une grande partie des personnes en situation de handicap ou de maladie ne bénéficient pas des mesures liées à l'AAH, alors que ces personnes perçoivent parfois des ressources inférieures au montant de cette allocation : c'est le cas des bénéficiaires de certaines pensions d'invalidité, de rentes accident du travail...

17 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS
Tél. : 01 40 78 69 20 / Fax : 01 40 78 69 33

D'autre part, des milliers de personnes en situation de handicap sont exclues du dispositif de l'AAH en raison des ressources de leur conjoint, ce qui crée une véritable dépendance financière vis-à-vis de la personne avec laquelle elles vivent.

Enfin, la fiscalisation des indemnités versées aux accidentés du travail en 2010 est considérée comme une mesure scandaleuse, synonyme d'injustice sociale.

Monsieur le président de la République, vous ne pouvez plus accepter une telle « double peine » pour les personnes les plus fragilisées : vivre avec un handicap ou une maladie et dans la pauvreté ! Il y a urgence ! Il en va de la vie de milliers de personnes !

Le pacte national pour l'emploi des personnes handicapées et la réforme de l'AAH que vous proposez ne sont pas à la hauteur des réformes à engager.

Pire, les conclusions du rapport « L'emploi : un droit à faire vivre pour tous » remis récemment au gouvernement et visant à « évaluer la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi et à prévenir la désinsertion socioprofessionnelle » nous inquiètent fortement.

En effet, certaines de ces propositions pourraient amener de nombreux bénéficiaires à perdre leur allocation au regard de leur situation vis-à-vis de l'emploi. Par ailleurs, le projet de décret annoncé sur cette réforme introduisant une déclaration trimestrielle des ressources suscite également de nombreuses interrogations et oppositions dans la mesure où elle pourrait aboutir, là encore, à la suppression de l'AAH pour un certain nombre de bénéficiaires, sans compter qu'elle ne tient pas compte de la charge de travail actuelle des CAF. Comment nous faire croire à de réelles améliorations dès 2010 alors que la loi de finances 2010 n'a pas prévu de budget pour atteindre l'objectif annoncé ?

Depuis 2008, malgré nos multiples interventions, nous n'avons pas été entendus. Vous n'avez pas, malgré nos sollicitations répétées, daigné personnellement nous rencontrer. Et les rendez-vous avec vos proches collaborateurs ne nous permettent pas d'avoir un réel échange sur ce sujet.

Aussi, la centaine d'organisations regroupées au sein du mouvement « Ni pauvre, ni soumis » a décidé de se mobiliser le 27 mars prochain dans toute la France pour marquer un « triste anniversaire », deux ans après notre manifestation du 29 mars 2008.

A nouveau, des milliers de personnes en situation de handicap, leur famille et leurs amis exprimeront dans la rue, dans une vingtaine de villes, leur exaspération et leur volonté de vivre dignement. Et enfin, d'être reconnus !

Nous vous demandons donc de prendre dès à présent de nouvelles orientations permettant une réelle amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap ou de maladie :

- la création du revenu d'existence : un revenu au moins égal au montant du SMIC. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, du partenaire de PaCS, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;

- l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire pour que les «oubliés» de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé : il s'agit notamment des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées ;
- la suppression des mesures de « régressions sociales » :
 - la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : la suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...;
 - la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail.

Pour les personnes en situation de handicap ou malades, et leur famille, que nous représentons, nous attendons de votre part l'impulsion politique nécessaire pour engager une telle réforme et revenir sur des mesures sociales injustes et qui condamnent les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante et leur famille.

Nous vous demandons de nous rencontrer personnellement afin que nous nous entretenions en profondeur dans l'objectif d'améliorer la situation de plus en plus précaire de nos concitoyens en situation de handicap ou malades.

L'Union européenne a consacré l'année 2010 comme l'année européenne de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les personnes en situation de handicap ou malades sont particulièrement frappées par la pauvreté et l'exclusion : elles doivent prendre part au débat !

En espérant que nos demandes retiennent toute votre attention et dans l'attente d'une proposition de rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre très haute considération.

Pour le collectif « Ni pauvre ni soumis »



Jean Marie Barbier,
Président de l'Association des Paralyses de France

Copie à :

- François FILLON, Premier Ministre
- Darcos Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
- Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat de la famille et de la solidarité
- Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé et des Sports
- Martin HIRSCH, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et à la jeunesse
- Fabrice HEYRIES, Directeur Générale de l'Action Sociale (DGAS)
- Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire général du Comité interministériel du handicap
- Patrick GOHET, Président du CNCPH